



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2024/123**

**Objet : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'infrastructure de Communication Electronique au profit de la Ville**

**Séance du mercredi 22 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 mai 2024, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de membres**

En exercice : 35  
Présents à la séance : 25  
Excusés représentés : 9  
Absent : 1

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi\*\*\*\*, Valérie Marion\*\*\*\*, Nouredine Siana, Fabrice Deraedt, Dounia Lebig\*\*\*\*, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni\*, José Peres\*\*, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Souad Medani à Serge Mercieca, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Josiane Berrebi à Gilles Melin, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Marcus M'Boudou, Séverin Yapo à Sémira Le Querec, Nejla Toptas à Annabelle Mallet, JérémY Kawouk à Siegfried Van Waerbeke Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Absent :**

Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\* Arrivé à 18h37 au cours de la présentation du point n°1

\*\* Arrivé à 18h39 au cours de la présentation du point n°1

\*\*\* Représentée par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 18h42 au cours de la présentation du point n°1

\*\*\*\* Arrivé à 18h53 au cours de la présentation du point n°1

\*\*\*\*\* Arrivée à 19h16 au cours de la présentation du point n°1

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
22 mai 2024  
DÉLIBÉRATION  
N°2024/123

**Objet : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'infrastructure de Communication Electronique au profit de la Ville**

Travaux

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Gil MELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement durable, de la Transition écologique, de l'Ecopolis et de la Démocratie locale,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** la convention de délégation de service public entre le SIPPAREC et la SEER,

**VU** la convention de mise à disposition d'infrastructure de Communication Electronique au profit de la Ville,

**VU** l'avis du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de vie et Ecologie en date du 15 mai 2024,

**CONSIDERANT** le déploiement et l'exploitation du réseau de géothermie de la Société d'Exploitation des Energies Renouvelables (SEER),

**CONSIDERANT** que la SEER doit mettre en place des infrastructures de communications électroniques (fourreaux et chambres de tirage),

**CONSIDERANT** que la commune de Ris-Orangis souhaite déployer un réseau de fibre optique sur son territoire,

**CONSIDERANT** qu'il convient, afin de ne pas multiplier les réseaux sous voiries, d'utiliser le réseau d'infrastructures de la SEER afin de relier des sites publics municipaux pour la Data et la vidéo,

**CONSIDERANT** la disponibilité des infrastructures de communications électroniques

## APRÈS DÉLIBÉRATION

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'infrastructure de Communication Electronique proposée par la Société d'Exploitation des Energies Renouvelables (SEER).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'infrastructure de Communication Electronique au profit de la Ville, ainsi que tous les documents subséquents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **31 MAI 2024**

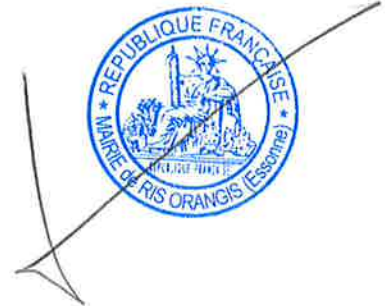
Publié le : **31 MAI 2024**

Notifié le :

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois  
à compter de sa  
publication et de sa  
notification.



**2024/**

